

FICHE PRATIQUE

INCLUSION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS DE LA CTB BENIN



PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE (AIMAEP)

OBJECTIFS:

- **objectif général:** Les moyens d'existence des ménages ruraux sont sécurisés et la contribution du secteur agricole à la croissance économique du pays est augmentée par la mise en œuvre concertée d'une politique nationale de promotion des filières agricoles

- **objectif spécifique:** Les capacités organisationnelles, techniques et administratives du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) sont renforcées pour qu'il puisse jouer son rôle de facilitation, de contrôle et de régulation dans la promotion des filières agricoles.

DUREE: septembre 2009 – novembre 2013

BUDGET: 4 880 050 € (contribution béninoise : 201 600 €, contribution belge : 4 678 450 €)

Appui à la Cellule Environnementale du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche



Octobre 2010: séance de sensibilisation sur la prise en compte de la dimension environnementale au profit des acteurs du secteur agricole à Bohicon

« Des projets se sont conformés au cadre législatif et réglementaire en vigueur à travers la réalisation de leurs études d'impact environnemental suite aux sessions de sensibilisation. »



Juillet 2012: séance de sensibilisation sur la prise en compte du réchauffement climatique au profit des acteurs du secteur agricole à Lokossa

- Appui à l'élaboration du plan de travail de la Cellule Environnementale;
- Formation du Responsable de la Cellule Environnementale sur la prise en compte du changement climatique dans les programmes de sécurité alimentaire à Ouagadougou – Burkina Faso;
- Appui à la production d'un bulletin de la Cellule Environnementale du MAEP;
- Appui à l'organisation des journées environnementales qui ont regroupé 48 participants dont 04 femmes.

Autres activités...

- Appui à l'organisation des sessions de sensibilisation/formation des cadres des 6 CERPA et des représentants des projets sous-tutelle du MAEP sur la nécessité de prendre en compte les questions d'environnement et de changements climatiques dans leurs activités quotidiennes et ce conformément au cadre législatif et réglementaire existant (étude d'impact environnemental des projets/programmes); ces séances de sensibilisation ont touché environ 150 participants dont une vingtaine de femmes;
- Appui à l'élaboration d'une note stratégique de prise en compte de l'environnement et d'un plan d'action environnement du secteur agricole;
- Conduite d'une activité pilote d'éco-geste (économie d'utilisation des ressources: énergie, eau, consommables de bureau) au sein de l'équipe d'AIMAEP.

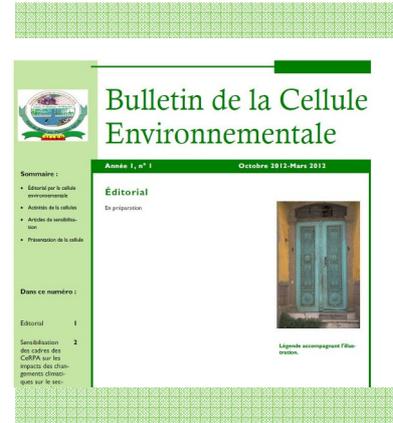
Résultats et appréciation des activités menées

La Cellule Environnementale du MAEP est opérationnelle et elle joue son rôle conformément à son mandat. Ainsi, la dimension environnementale est prise en compte dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies d'interventions de développement du secteur agricole. Des projets se sont conformés au cadre législatif et réglementaire en vigueur à travers la réalisation de leurs études d'impact environnemental suite aux sessions de sensibilisation.

Bonnes pratiques

L'organisation des journées environnementales du secteur agricole qui a permis de partager les bonnes pratiques de prise en compte de la dimension environnementale dans les actions de développement du secteur agricole. C'était la première fois qu'une cellule environnementale d'un ministère a organisé un tel événement.

Le Ministère en charge de l'environnement a bien apprécié l'initiative de la Cellule Environnementale du MAEP.

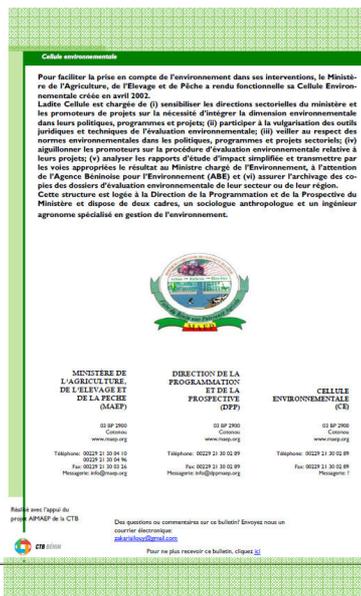


Coût des activités

Le coût des activités liées à l'intégration de la dimension environnementale dans la mise en œuvre du projet AIMAEP est d'environ 20.000 €.

«La dimension environnementale est prise en compte dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies d'interventions de développement du secteur agricole.»

Outils de communication "autour de" et "sur" l'environnement



- Différentes communications sur l'état des lieux de la dégradation de l'environnement au Bénin par les activités agricoles ainsi que l'impact des changements climatiques dans le secteur agricole;
- Sensibilisation des agents de terrain et des projets sur l'état des lieux de la dégradation de l'environnement au Bénin par les activités agricoles, l'impact des changements climatiques dans le secteur agricole ainsi que les textes en vigueur en matière de la prise en compte de l'aspect environnement;
- Affiches de sensibilisation ;
- Exemple de changement de comportement de l'équipe AIMAEP par rapport à l'activité d'éco-gestes (respect des six engagements environnementaux de l'équipe AIMAEP) ;
- Document de l'évaluation de l'activité pilote d'éco-gestes;
- Éco-mails mensuels qui abordent des sujets liés à l'éco-geste et à la protection de l'environnement;
- Bulletin sur les activités de la Cellule Environnementale du MAEP.

FACILITÉ D'APPUI AUX FILIÈRES AGRICOLES DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA (FAFA AD)

CONTEXTE: La promotion des filières agricoles est l'axe principal du plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) du Bénin. Les départements de l'Atacora et de la Donga, situés au nord-ouest du Bénin, se caractérisent par une économie essentiellement agricole et par une population relativement pauvre.

Les difficultés actuelles de la culture du coton, principale culture de rente du Bénin, offrent de nouvelles opportunités aux acteurs des filières riz, maraîchage et anacarde. Le projet Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements de l'Atacora et de la Donga (FAFA/AD) vise à contribuer à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus de la population rurale de l'Atacora et de la Donga, associée à ces trois filières.

Objectifs—L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la productivité et la rentabilité des filières riz, maraîchage et anacarde dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

DUREE: octobre 2010 – octobre 2015

BUDGET: 5 682 550 € (contribution béninoise : 182 550 €, contribution belge : 5 500 000 €)

Appui à la certification biologique des plantations de noix de cajou de Kouandé



La production des noix d'anacarde BIO

Dans la région de l'Atacora et de la Donga, et plus spécifiquement dans la commune de Kouandé, une frange très importante des ménages produit des noix d'anacarde et n'utilise pas directement des pesticides sur les pieds d'anacardier. Les cas d'utilisation d'engrais dans les plantations sont destinés aux cultures associées. Il est alors opportun de le faire valoriser sur un marché très prisé, le marché bio, en lui apportant la certification. Le prix de la noix bio sur le marché est de 20 à 30% supérieur au prix de la noix conventionnelle.

L'agriculture biologique est un mode de culture qui respecte les cycles naturels, les activités biologiques des sols et favorise la biodiversité. Elle a des répercussions écologiques mais aussi économiques. Dans le cadre de la prise en compte de l'environnement dans ses activités, le projet FAFA/AD accompagne la certification biologique de l'Union Régionale des Coopératives des Producteurs d'Anacarde (URPA) et des usines de transformations des amandes de cajou biologiques.

Les bénéficiaires de cette action sont les producteurs et productrices dans la commune de Kouandé et les promoteurs d'usines de transformation de noix d'anacarde.

Résultats et appréciation des activités menées

Au titre de la campagne agricole 2012-2013, un Système de Contrôle Interne SCI pour informer, former les paysans et acteurs de la transformation sur le respect des normes dans la production biologique a été mis en place. Plus de 400 producteurs ont été géo référencés, informés, formés sur les principes de l'agriculture biologique sur environ 800Ha dans la commune de Kouandé. Les paysans engagés dans le processus de certification suivent scrupuleusement les règles de conformité favorisant ainsi la lutte contre les feux de brousse par l'entretien et l'installation des pare-feux dans les plantations, la lutte parasitaire par des méthodes naturelles biologiques, ainsi que la fertilisation du sol interdisant l'utilisation des engrais chimiques.

L'acheteur international, GEBANA HOLLANDE a manifesté son intérêt pour l'achat d'au moins 5 containers d'amandes certifiées bio à travers un contrat de vente garantissant la mise en marché du produit final.

L'impact environnemental des activités menées prend déjà corps à travers la protection des plantations contre les feux de brousse et la non-utilisation des pesticides par les paysans engagés, qui non augmentent ainsi non seulement leur revenu, mais protège aussi l'environnement.

« L'agriculture biologique est un mode de culture qui respecte les cycles naturels, les activités biologiques des sols et favorise la biodiversité »

Coût des activités

L'accord d'exécution a été signé à 19 000 €

Valorisation des déchets issus de la transformation de riz



La production de riz étuvé: une activité génératrice de revenus... et de multiples déchets

La production de riz étuvé est une activité génératrice de revenus importante pour les femmes de l'Atacora-Donga. Malheureusement, cette activité consomme énormément d'eau et génère beaucoup de déchets. Ainsi, quelques questionnements méritent des regards particuliers: Quel est l'impact de la transformation du riz local sur l'environnement? Comment intégrer la gestion des risques environnementaux dans le processus de transformation de riz?

Depuis mai 2012, la FAFA/AD s'est engagée aux côtés de l'association des transformatrices de riz Sourou Bayayé l'ONG Germe à travers d'un micro-projet qui a pour objectif d'améliorer la qualité et le conditionnement du riz et la production du bio-charbon.

Le recyclage des eaux usées dans le jardinage domestique

La production de riz étuvé est une activité qui consomme énormément d'eau. En effet durant les phases de lavage et trempage du paddy, on estime qu'il faut environ huit volumes d'eau pour un volume de paddy.

Les eaux usées issues de ces étapes de lavage et trempage du paddy étaient jusqu'à un passé récent déversées aux alentours des sites d'étuvage, et constituaient de fait un véritable problème en termes d'assainissement. Ces eaux usées étaient aussi sources de tensions entre femmes transformatrices et populations riveraines. Notons enfin que la ville de Natitingou connaît des pénuries d'eau en saison sèche (période propice pour la transformation

du riz) et qu'il est d'autant plus important dans ce contexte de mettre en œuvre une gestion intelligente des ressources en eau dans le développement des activités.

Un des axes retenus pour la gestion de des déchets issus de la transformation de riz est le recyclage des eaux usées dans le jardinage domestique. Il s'agit ici de recycler les eaux usées issues du décorticage dans du petit maraîchage à domicile, les superficies étant parfois de l'ordre de 10m². Au lieu que ces eaux soient jetées sur la voie publique ou même parfois dans la cour des maisons, elles servent à l'arrosage des jardins.

La transformation de balles de riz en charbon

La transformation du riz fait également appel à une forte consommation de bois lors de l'étuvage avec, pour conséquences, la déforestation. Les principales étapes d'étuvage (chauffage de l'eau de trempage, préchauffage à la vapeur, etc.) nécessitent l'usage de bois pour le chauffage.

En même temps, la gestion des déchets est un véritable problème pour les transformatrices. La production des déchets lors du décorticage est estimée entre 15 et 20% du poids total du paddy. Ces déchets, même s'ils sont biodégradables, posent aussi des problèmes en termes de gestion environnementale. De plus, la gestion de ces déchets engendre des coûts dans un contexte de forte transformation du riz.



Afin de trouver une solution pour ces deux problèmes, l'association Sourou Bayayé s'est lancée dans la production du bio charbon à partir du son de riz. En 2012, les premières briquettes séchées de bio charbon à base de balle de riz ont brûlé avec satisfaction. Cela réduit le coût de production (achat de bois) et

Restauration des plantations domaniales d'anacarde

Des plantations domaniales d'anacardiers de la région de l'Atacora-Donga couvrent une superficie d'environ 900 ha. Les missions conjointes de prospection organisées par l'Inspection Forestière Atacora-Donga et la FAFA/AD en 2012 ont révélé que ces plantations sont vieilles, peu entretenues, exploitées de façon anarchique et tendent même à disparaître. Dans le but de restaurer ce couvert végétal à double potentialité (sauvegarde de l'environnement et augmentation des revenus des populations riveraines par la vente des noix d'anacarde) la FAFA/AD a signé avec l'Inspection Forestière Atacora-Donga un accord d'exécution.

Il s'agit de réaliser de jeunes plantations sur des sites où les plantations ont complètement disparu, de faire des pare-feux autour des anciennes plantations et de conclure un contrat de partenariat public privé entre les populations riveraines, les mairies et l'Inspection Forestière pour une gestion durable des plantations.

Les bénéficiaires directs de l'accord sont les producteurs/productrices et transformatrices des produits des plantations domaniales d'anacardiers des communes de Kouandé et de Djougou.



**« Le but est de restaurer ce couvert végétal à double potentialité :
sauvegarde de l'environnement et augmentation des revenus des populations
riveraines par la vente des noix d'anacarde »**

Résultats et appréciation des activités menées

Au titre de la campagne agricole 2012-2013, trente sept (37) ha de plantation d'anacardiers ont été réalisés et des pare-feux ont permis de sauver 10 ha d'ancienne plantation des feux de brousse.

Des échanges ont été organisés autour de la gestion et l'entretien des plantations domaniales avec les communautés riveraines à Makrou dans la commune de Kouandé et à Bakou dans la commune de Djougou.

Ces séances ont permis aux communes, exploitants de plantations et l'inspection Forestière de convenir des modalités d'une gestion durable des plantations domaniales et la validation des contrats tripartites.

On peut déjà noter un changement de comportement au niveau des populations riveraines qui exercent un contrôle social sur les plantations afin de les protéger contre la divagation des animaux, la chasse à la battue et les feux de brousse.



Coût des activités

Le coût des activités est évalué à 16 695 000 FCFA, soit 25 450 €

Inclusion de l'aspect environnemental dans l'exécution des microprojets



Promotion de l'utilisation de foyers améliorés pour la transformation du riz

Dans l'Atacora-Donga, les femmes sont très actives dans la transformation du riz en riz étuvé. Cette activité génère des revenus substantiels aux femmes qui de plus en plus s'organisent en groupements pour mieux rentabiliser leurs activités.

L'étuvage du riz est un processus de transformation traditionnelle qui nécessite l'utilisation intense du bois de chauffe. Pour diminuer le coût et minimiser l'impact environnemental de la production du riz étuvé, FAFA/AD promeut l'utilisation des foyers améliorés.

Cette technologie permet de réduire d'environ 50% la consommation en bois de chauffe pour la transformation du riz paddy. Ces foyers améliorés communément appelés *foyers économiques* sont fabriqués localement avec de l'argile précuit. Jusqu'à présent, 18 foyers améliorés ont été promus à travers 3 micro-projets pour 226 femmes bénéficiaires de cette technologie.

Promotion de l'utilisation des fosses compostières

Le maraichage est l'une des filières émergentes soutenues par la FAFA/AD. Les maraîchers utilisent beaucoup d'engrais chimiques afin d'obtenir de bons rendements. Pour réduire l'utilisation abusive des engrais chimiques, FAFA/AD encourage l'utilisation des fosses compostières, particulièrement à travers les microprojets des femmes maraîchères dans la commune de Péhunco.

Ces fosses construites avec des briques en ciment permettent de recycler en compost les ordures ménagères, les déjections d'animaux et les résidus de récoltes. Le compost issu de processus de minéralisation est ensuite utilisé pour fertiliser les planches installées pour les cultures maraîchères (piment, oignon, tomate, choux, etc.). Au total 8 fosses compostières ont été promues à travers 3 micro-projets pour 47 bénéficiaires, dont 40 femmes.

Microprojets

Afin de répondre aux besoins du terrain, la FAFA/AD a mis en place un dispositif de financement des microprojets.

Suite à une demande du promoteur et une évaluation positive du microprojet, des coûts liés au renforcement des capacités (formations, informations, études, voyages d'études) ; équipement/matériel de production, transformation, commercialisation/marketing ; infrastructures de stockage et de conservation ; et fonds de roulement peuvent être (partiellement) prises en charges par la FAFA/AD, avec un montant maximum de 12 000 FCFA.



FACILITÉ D'APPUI AUX FILIÈRES AGRICOLES DANS LES DÉPARTEMENTS DU MONO ET DU COUFFO (FAFA MC)

OBJECTIFS:

- **objectif général:** Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus de la population rurale associée aux filières riz et maraîchage dans le cadre d'une politique nationale de promotion des filières
- **objectif spécifique:** Renforcer les capacités et l'articulation effective des acteurs privés et publics afin d'améliorer la productivité et la rentabilité des filières riz et maraîchage dans le Mono et le Couffo

DUREE: septembre 2008 – août 2013

BUDGET: 6 145 000 € (contribution béninoise : 645 000 €, contribution belge : 5 500 000 €)

Activités de sensibilisation portant sur l'usage des pesticides ...

... avec le Centre Agricole Régional pour le Développement Rural (CARDER)

Un accord d'exécution a été signé entre le Centre Agricole Régional pour le Développement Rural (CARDER), la Direction de Réglementations et de Contrôle (DRC) chargée de la mise en œuvre de l'activité, et la FAFA MC portant sur l'utilisation des pesticides. La mise en œuvre de cet accord s'est traduite entre autres par :

- la pose de posters et d'affiches de sensibilisation portant sur le stockage et la vente en lieu adéquat des pesticides sur les places publiques des Communes, les marchés et les tableaux d'affichage des CARDER et des Mairies;
- la formation des agents concernés par l'utilisation des pesticides : agents du CARDER et agents des 12 Centres Agricoles de Promotion Agricole (CeCPA), animateurs du Conseil Régional des Maraîchers (CRM), conseillers de l'Union Régionale des Producteurs (URP), maraîchers et vendeurs d'intrants ;
- la réalisation d'émissions sur les 5 radios de proximités de la région pour la sensibilisation des producteurs sur l'utilisation des pesticides;
- l'organisation d'un concours de chansons en langues nationales à l'issue duquel les 3 meilleures chansons ont été primées et diffusées sur les 5 radios, en vue de transmettre des messages de sensibilisation sur la bonne utilisation des pesticides.
- le financement d'analyses de laboratoire destinées à déterminer les résidus de pesticides présents dans quelques produits maraîchers afin d'en tirer des conclusions : analyses de laboratoire réalisées sur des échantillons prélevés en décembre 2011 puis répétées en décembre 2012. Les résultats des analyses de 2012 sont attendus en 2013.



... avec les structures faitières partenaires

Les animateurs/conseillers des structures de l'eau (gestion de l'eau), les acquis des activités relatives à la lutte intégrée contre les ravageurs, la diffusion de l'utilisation de filets de protection anti-insectes sur les périmètres maraîchers. Les animateurs/conseillers des structures de l'eau (gestion de l'eau), les acquis des activités relatives à la lutte intégrée contre les ravageurs, la diffusion de l'utilisation de filets de protection anti-insectes sur les périmètres maraîchers.



... avec les instituts de recherche

Un autre accord d'exécution portant sur la lutte intégrée et l'utilisation des bio-pesticides, a été signé entre le CRM et la FAFA MC (et mis en œuvre par l'IITA), de même que l'activité sur l'utilisation de filets de protection anti-insectes sur le maraichage (mis en œuvre par l'INRAB/CIRAD). Ces actions permettent de réduire sensiblement les taux de pollution des nappes phréatiques et l'intoxication alimentaire.

Résultats et appréciation des outils mis en oeuvre

Des bénéficiaires sont accompagnés dans le cadre des activités « environnementales grâce à des partenaires avec lesquels FAFA MC a signé des accords d'exécution. C'est le cas des structures faitières suivantes:

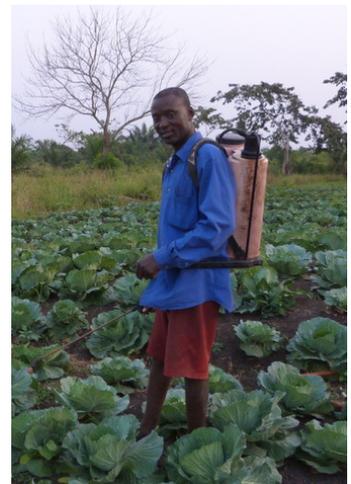
- l'Union Régionale des Producteurs (Conseil aux Exploitations Familiales) : 120 Agriculteurs de références et 120 groupes focaux de contact, dont 37% de femmes;
- le Conseil Régional des Maraîchers : 270 producteurs suivis, dont 26% de femmes;
- le Conseil Régional des Riziculteurs : 225 producteurs suivis, dont 31% de femmes.

Les activités menées en lien avec le Centre Agricole Régional pour le Développement Rural (CARDER) et la Direction de Réglementations et de Contrôle (DRC) ont un impact auprès de la population du Mono-Couffo dans sa globalité.

Microprojets

La grille de notation des microprojets prévoit des points pour des dossiers qui prennent en compte l'aspect environnemental : +5/100 pour des dossiers qui tiennent compte de l'amélioration de l'environnement dans les pratiques (utilisation de compost, engrais organiques, plantes fertilisantes, énergie renouvelable, etc.) ; - 5/100 pour des dossiers qui présentent des activités défavorables à l'environnement (production de déchets, manque de maîtrise des résidus, risque de pollution des sols et de l'eau, etc.)

« Ces actions permettent de réduire sensiblement les taux de pollution des nappes phréatiques et l'intoxication alimentaire. »



Coût des activités

Formation des producteurs sur la gestion intégrée des ravageurs & maladies avec bio pesticides & bio-fertilisants : 8 400 € (FAFA MC + contrepartie du partenaire d'intervention)

Recherche-action avec filet moustiquaire sur les cultures maraîchères contre les ravageurs : 122 000 €

Appui & contrôle de qualité des pesticides sur les cultures maraîchères : 50 000 €

Bonnes pratiques

L'analyse des taux de résidus sur les produits maraichers a relevé des chiffres très alarmants. Pour maîtriser ces mauvaises pratiques, la DRC/CARDER a organisé une formation et a diffusé des émissions radio auxquelles les producteurs et les animateurs des structures partenaires ont réagi favorablement.

Un animateur CRM s'est exprimé sur la formation qu'il a reçu de la DRC :

« Si la formation n'était pas envisagée, il aurait fallu tout faire pour qu'elle ait lieu. Elle a permis de réellement renforcer les capacités dans le domaine des pesticides. Les thèmes développés sont si importants, que nous n'avons pas tardé à démarrer la restitution au niveau de nos maraîchers dans les communes. Tous les animateurs ont été instruits à faire cette restitution avec l'appui des agents du CARDER qui avaient assisté à la formation, et à cette date, au moins 1500 maraîchers ont bénéficié de cette restitution. »



Amos Awaraka, Directeur de la Réglementation et Contrôle (DRC) du CARDER Mono-Couffo

Un maraîcher soutient:

« La formation est très bonne pour nous. Nous ne savions pas que nous étions en train de nous tuer. Ce que nous avons appris et vu, tout le monde doit l'apprendre: nous disons aussi merci à FAFA et au CARDER. Mais ce qui est un peu mauvais, c'est que nous étions déjà engagés sur la voie de la mort avant de bénéficier de cette formation. En effet, pour la plupart, nous utilisons des produits n'importe comment et sans toujours prendre les précautions nécessaires. Mais actuellement, on doit commencer à se méfier, parce que les pesticides -même homologués- laissent des résidus dans les plantes. S'il est possible de fabriquer des engrais organiques et des bio-pesticides, c'est ça seulement qu'on va utiliser désormais. »

« Un pesticide n'est ni du gari, ni des gâteaux » que tout le monde peut vendre ; mais seules sont habilitées à vendre des pesticides des personnes formées et conscientisées à la gravité du problème, capables de gérer correctement ces produits dangereux. »

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES ZONES ET DÉPARTEMENTS SANITAIRES DU MONO-COUFFO ET DE L'ATACORA-DONGA (PARZS)

OBJECTIFS:

- **objectif général:** L'état de santé de la population est amélioré dans les zones d'intervention du projet
- **objectif spécifique:** L'accessibilité des populations des zones sélectionnées, en particulier des groupes les plus vulnérables, à des soins de santé de qualité est améliorée

DUREE: octobre 2010 – septembre 2014

BUDGET: 5 682 550 € (contribution béninoise : 928 450 €, contribution belge : 14 300 000 €)

Gestion des déchets biomédicaux

- Etude sur l'environnement et la gestion des déchets biomédicaux afin d'évaluer les méthodes de traitement et de gestion des déchets sanitaires en prélude à la mise en place d'un plan de gestion des déchets plus performant dans les zones sanitaires. Cette étude a été restituée et validée par les instances (Direction Départementale de la Santé, Zones Sanitaires);
- Mise en place de plans de gestion des déchets biomédicaux dans les formations sanitaires;
- Formation de divers agents (infirmiers, sages-femmes, aide soignants, ...) sur la gestion des déchets biomédicaux et l'hygiène hospitalière dans les 2 départements sanitaires;
- Construction de 22 fosses d'enfouissement des déchets biomédicaux et de 44 incinérateurs (en cours);
- Acquisition de matériel d'hygiène/assainissement et consommables pour les formations sanitaires (en cours);
- Indicateurs sur l'hygiène hospitalière dans le cadre du Financement Basé sur les Résultats dans les formations sanitaires.



Fosse d'enfouissement des déchets biomédicaux liquides

Hygiène

- Construction de 3 modules de latrines à 4 cabines et 3 modules de douches à 4 cabines dans un hôpital de zone (en cours), d'1 module de latrines à 2 cabines et 1 module de douche à 2 cabines dans un centre de santé;
- Appui dans la mise en place du système de lavage des mains dans les lieux publics dans une zone sanitaire suite à l'épidémie de choléra;
- Mise en place du système de lavage des mains dans les formations sanitaires;
- Émissions radios communautaires de sensibilisation sur la propreté individuelle, des ménages et de l'environnement ainsi que sur la potabilité de l'eau;
- Activités d'hygiène/assainissement dans les établissements scolaires;
- Organisation de campagnes mensuelles de salubrité par les organes de cogestion;
- Formation de groupements de femmes sur la transformation des sachets plastiques en objets tissés avec une aire de santé pilote « zéro sachet » (en cours).



Incinérateur



Latrines et douches à Toko-toko

Eau & Électricité

Recyclage des sachets
plastiques en sacs à main



Réalisation d'un état des lieux au début du projet

Principaux constats :

- Eau de puits non potable: puits à remplacer par des forages;
- Nécessité de rechercher d'autres partenaires techniques et financiers au cas où le PARZS ne pourrait fournir tous les forages nécessaires;
- Nécessité de réhabiliter les kits solaires existants.

Opérations de traitement des puits

Amélioration de la couverture en eau potable

- Construction de 14 forages équipés de pompes à motricité humaine en cours (suite à une étude d'implantation);
- Règlement des frais de réparation d'ouvrage d'eau dans 2 centres de santé;
- Connexion à différents réseaux hydrauliques dans 5 centres de santé;
- Réhabilitation du réseau hydraulique dans un hôpital de zone suite aux diagnostics d'une étude du système d'alimentation en eau.

Amélioration de la couverture en énergie électrique

- Connexion électrique au réseau SBEE dans 7 centres de santé;
- Mise en place de 39 kits solaires (en cours).

Tableau 1: Amélioration de la couverture en eau potable et en énergie électrique (uniquement disponible pour les 2 Zones Sanitaires de la Donga)

	2011		2012	
	Eau	Electri-	Eau	Electri-
ZS Bassila	46%	23%	64%**	29%
ZS DCO	46%	54%	61%**	44%*

*réduction due à la mise en service de nouveaux centres qui ne sont pas encore électrifiés

** puits incorporés dans ces pourcentages

Coût des activités

Déchets Biomédicaux:

- 44 incinérateurs = 91 500 €
- 22 fosses = 20 150 €

Hygiène:

- Latrines et douches = 28 000 €

Eau et électricité:

- Amélioration de la couverture en eau potable = 4 700 €
- Énergie électrique = 5 000 €
- 22 kits solaires (pas encore de montant prévu pour les 17 autres) = 90 550 €



Travaux de construction de
la maternité d'Ayahohoue

Résultats et appréciation des outils mis en oeuvre

- Amélioration de l'hygiène et de l'environnement des soins
 - Participation à la réduction des infections nosocomiales
 - Participation à la réduction de la propagation du choléra
- Amélioration de la couverture en eau potable
 - Participation à la réduction des maladies diarrhéiques
- Amélioration de la couverture en énergie électrique
 - Meilleures conditions de travail pour le personnel soignant
 - Meilleure qualité des soins

L'ENVIRONNEMENT: UN THÈME TRANSVERSAL DES ACTIONS DE LA COOPÉRATION BELGE

La lutte contre la pauvreté et la recherche d'un développement humain durable ne peuvent plus s'envisager sans une réflexion approfondie sur l'évolution des paramètres environnementaux. Une grande partie des populations des pays du Sud tire encore sa subsistance quotidienne et ses revenus monétaires de la terre, de la forêt, des zones de pêche.

Les ressources naturelles, indispensables au développement actuel et futur, sont toutefois soumises à d'énormes pressions démographiques, urbanistiques, industrielles ou climatiques. La gestion raisonnée des ressources et des espaces est devenue un défi majeur.

Comme la plupart des autres coopérations européennes, la Belgique a fait de l'environnement un thème « transversal », c'est-à-dire intégré de manière systématique à tous les secteurs de la coopération au développement et à toutes les étapes de la vie des projets (préparation, mise en oeuvre, évaluation...). L'environnement est aussi un secteur à part entière.

La CTB coordonne des projets dans des domaines aussi variés que la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la déforestation, la gestion intégrée des ressources en eau, l'adaptation aux changements climatiques...

